

## Identification de la masse d'eau

Mis à jour :  
Août 2019

Code ME	Nom (localisation)	Longueur en km (si masse d'eau cours d'eau)
FRAR49	SCARPE CANALISEE AVAL	40,0
SAGE	Structure porteuse	Département(s)
Autorités GEMAPI		Cycle DCE
		1

### Etape préalable : Caractérisation détaillée

*Altération de la morphologie de la masse d'eau :*

Critère(s) retenus	Description (avec quantification)	Source
Cours d'eau navigables	Canal à vocation plus touristique et d'intérêt local qui peut être transféré aux collectivités territoriales	AEAP

**Commentaires :** La masse d'eau est en potentiel écologique médiocre et en mauvais état chimique (2017).

A l'issue de la caractérisation détaillée de l'hydromorphologie, la masse d'eau peut-elle atteindre le bon état (vérification du travail de pré-désignation)?  
(oui/non)  
**Non**

Si non

Si oui

Proposition de classement en masse d'eau naturelle

### Poursuite du processus de désignation MEFM

*Caractérisation économique des activités :*

Usages	Source actuelle des données (producteur)	Identification des données avec quantification <i>Mettre l'échelle de la donnée entre parenthèses</i>	Altérations liées à l'usage
Activités principales	Navigation de plaisance VNF (2017)	Présence de la halte fluviale de Douai possédant 8 amarrages, du port de plaisance à Saint Amund les Eaux d'une capacité d'accueil de 54 places et de 7 écluses dont celles de Douai et de Than qui ont enregistré une fréquentation respective de 532 bateaux, soit 1 189 passagers et 51 bateaux, soit 122 passagers.	Modification de la continuité longitudinale
Activités secondaires	Navigation de marchandise Fédération départementale de pêche du Nord (2019), ministère des sports (2014), fédération régionale de pêche des Hauts-de-France (2016) et fédération nationale de pêche (2014)	Section 104 VNF : tonnage chargé et déchargé : 8 104 / Tonnage en transit : 2 530 935	Sans objet
	Pêche en eau douce Enquête tourisme AEAP 2018 (Ecodecision et Eco Logique Conseil)	Présence de 4 AAPPMA : Les Pêcheurs de l'Amanninois à Saint-Amund-les-Eaux, Les Joyeux Percots Raisinois à Raismes, Les Loups Pêcheurs à Auberschicourt et la Fraternelle de Lallaing et de 5 clubs de pêche sportive au coup comptant 41 licenciés. 25 827 cartes de pêches ont été vendues dans le département du Nord en 2016. Les dépenses moyennes totales des pêcheurs sont estimées à environ 16,8 millions d'€ dans le département. 1 club 7 établissements 1066 licenciés	
Activité récréative liée à l'eau			

*Caractérisation de l'environnement au sens large :*

Masse d'eau	Autres
La masse d'eau est classée en 2ème catégorie piscicole et en liste 1.	La masse d'eau contient les RNR : tourbière de Vred (FR9300079), près des Nonnettes (FR9300078), Ameltes, Lais et Pont Pinnet (FR9300088), les SIC : Pelouses métalliques de Montagne du Nord (FR3100505), Forêt de Raismes-Saint Amund-Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe (FR3100507), bois de Flines-lez-Raches et système alluvial du courant des Vanneaux (FR3100506), Pelouses métalliques de la plaine de la Scarpe (FR3100504), la ZICO Vallées de la Scarpe et de l'Escaut (00055), la ZPS Vallée de la Scarpe et de l'Escaut (FR3112005), les ZNIEFF de type I : Vallée de l'Elbon à Lecelles et Ramégies (310014134), marais de Thau-Saint-Amund (310030002), massif forestier de Saint-Amund et ses lisères (310014513), Prés de Warlaing et Prés de Briolles (310013256), Complexe humide entre la ferme de la Tourberie, le bois de Saint-Amund et la ferme d'Hertain (310013709), marais de Sonnevillie et complexe humide des Pinchelots (310013708), forêt domaniale de Marchiennes et ses lisères (310013703), Marais de Queensbray (310013704), tourbière de Marchiennes (310013705), Marais de Fenin (310013710), marais de Rieulay (310002748), terri de Germignies-Nord et de Rieulay-Pecqueur, bois de Montigny et marais avoisinants (310002729), tourbière de Vred (310013706), Bois de Faux à Marchiennes (310030000), marais du Vivier et Prés des Veaux (310013707), Bois de Bouvignies et prairies humides du Cattelot et du Faux Vivier à Flines-lez-Raches et Marchiennes (310013255), Marais du bois de Bias à Pecqueur (310030009), terri d'Auberschicourt (310014029), Ancienne carrière d'Emerchicourt (310013752), bois de la Garenne, Mont d'Erchin et bois de Lewarde (310013749), Parc des Renouvelles, marais de Decly (310030007), Marais de la tourberie (310013714), Marais de Râches et la Tourbière (310013257), marais de Roost-Warendin (310013265), Bois de Flines-lez-Raches (310013713), Complexe humide entre Roost-Warendin et Rainbascourt (310013260), Terri n°136 dit Lains Ouest et marais de Pont Pinet à Roost-Warendin (310013763) et les ZNIEFF de type II : la plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Raches et la confluence avec l'Escaut (310013254).

### Etape 1 : Identification des mesures de restauration nécessaires à l'atteinte du bon état

Mesures	Descriptif	Coût des mesures	Source des coûts
Supprimer ou démanteler partiellement les digues	Intégralité du cours d'eau : 40 km ; coût unitaire : 67€/ml	2 680 000 €	Actualisation coût unitaire étude Antea 2014
Reméandrer le cours d'eau + restauration des habitats (abris piscicoles, herbiers, frayères)	Intégralité du cours d'eau : 40 km ; coût unitaire : 22€/ml	9 080 000 €	
Suppression d'ouvrage	8 écluses ; coût unitaire à déterminer par les BE. Economie	206 047 €	

### Etape 2 : Identification des impacts des mesures de restauration nécessaires à l'atteinte du bon état

*Impacts sur les activités :*

Usages (principaux en gras)	Perturbations	
	Descriptif	Quantification
Navigation de plaisance	Impact négatif important sur la navigation	Arrêt de la navigation
Navigation de marchandise		
Pêche en eau douce	Modification des espèces pêchées	Diminution des poissons vivant en profondeur à proximité des retenues (carpes et brochets) => pertes économiques liées à cette pêche
Activité récréative liée à l'eau	Limitation des activités nautiques pendant l'étage	Pertes économiques pour le territoire

*Impacts sur l'environnement au sens large :*

Dégradation de l'environnement au sens large			Amélioration de l'environnement au sens large		
Descriptif	Coût environnemental : valeur de référence	Calcul pour la masse d'eau concernée	Descriptif	Bénéfice environnemental : valeur de référence	Calcul pour la masse d'eau concernée
Sans objet car impact économique	Sans objet car impact économique	Sans objet car impact économique	Sans objet car impact économique	Sans objet car impact économique	Sans objet car impact économique

**Commentaires à l'issue de l'étape 2 :** L'activité de navigation implique divers aménagements ou opérations indispensables sur les cours d'eau (maintien du chenal de navigation, écluses, protection de berges...). Les mesures de restauration hydromorphologique pour l'atteinte du bon état viseraient à supprimer tous les aménagements liés à cette activité. L'analyse qualitative est suffisante pour conclure à un impact significatif.

Impact négatif significatif  
Si oui pour les activités et/ou l'environnement

Sur les activités (oui/non)  
**Oui**

Sur l'environnement (oui/non)

Si non pour les activités et l'environnement

Proposition de classement en masse d'eau naturelle

### Poursuite du processus de désignation MEFM

### Etape 3 : Existe-t-il des solutions alternatives assurant les mêmes fonctions ?

Usages (principaux en gras)	Action(s) alternative(s)	Faisabilité technique	Impact environnemental			Coût de mise en œuvre de la solution alternative
			Descriptif	Coûts et/ou bénéfices environnementaux	Calcul pour la masse d'eau concernée	
Navigation de plaisance	Aucune alternative	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Sans objet
Navigation de marchandises	Transport des marchandises via le fer ou la route	Faisable	Impact négatif : coûts externes supplémentaires de nuisance pour l'environnement			
Pêche en eau douce	Déplacement sur une autre masse d'eau	Oui si plan d'eau à proximité et si présence d'espèces similaires	Neutre ou négatif : risque de prélèvements trop importants des espèces sur les plans d'eau	Non calculé car impact négatif sur l'environnement	Non calculé car impact négatif sur l'environnement	
Activité récréative liée à l'eau		Oui si plan d'eau à proximité et possibilités de pratiques similaires	Neutre ou négatif : perturbation de la faune et de la flore si concentration trop importante de personnes sur le plan d'eau			

**Commentaires à l'issue de l'étape 3 :** Les solutions alternatives ne peuvent être mises en place.

**Synthèse générale à l'issue du processus :**  
Proposition de classement en MEFM.